Robert Half®

FAQ - INTERIMAIRES

1- Qui dois-je contacter si j'ai une question sur mon contrat ?
servicepaie@roberthalf.net

2- Qui dois-je contacter si j'ai une question pour la signature de mon contrat ?
N° 01 40 98 19 46 ou par mail : info.candidat@roberthalf.net

3- Comment suis-je informé(e) que je dois signer mon contrat ?
Un email vous est adressé sur votre messagerie personnelle contenant un lien hypertexte pour vous connecter à la plateforme de signature géré par notre prestataire Primobox.

4- Comment dois-je signer mon contrat ?
Un guide utilisateur est mis à votre disposition. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le demander à info.candidat@roberthalf.net ou le consulter sur le site internet www.roberthalf.fr
A partir de l'email reçu sur votre messagerie personnelle, vous accéderez à la plateforme de signature « Primobox »
Vous y trouverez le/s document/s à signer (contrat, éventuelle convention…). Nous vous recommandons de bien les lire avant de les signer électroniquement.
Attention, cette signature requiert une authentification par SMS que vous recevrez sur votre mobile. Pensez à l'avoir auprès de vous lors du processus de signature. En cas de changement de votre numéro de mobile, veillez à le communiquer par mail : info.candidat@roberthalf.net .
Une fois signés les documents sont déposés dans votre coffre-fort électronique personnel Primobox ; le même coffre-fort où sont déposés vos bulletins de salaires et autres documents.

5- Comment puis-je accéder à ces documents, si je ne dispose pas d'un coffre-fort électronique ?
Si vous ne disposez pas encore d'un coffre-fort, à l'issue de la signature électronique de vos documents, vous recevrez un mail vous demandant d'en créer un et de l'activer.
Le guide utilisateur contient un chapitre sur les modalités d'activation de votre coffre-fort.
Ce dernier vous permettra de conserver vos documents signés mais aussi de recevoir électroniquement vos bulletins de salaires lors de votre mission.

6- Que dois-je faire si je n'ai pas reçu de code SMS pour signer les documents ?
Vous devez contacter immédiatement l'équipe chargée de la relation candidats au n° vert 0 800 086 181 ou par mail : info.candidat@roberthalf.net – NB : Merci de nous communiquer votre numéro de mobile en cas de changement de celui-ci.

7- Que se passe-t-il si j'oublie de signer les documents (tout ou partie) ?
Une relance vous sera adressée chaque 24 heures jusqu'à signature de l'intégralité des documents.

8- Que faire si je ne reçois pas d'email ?
   a. Vérifier les courriers indésirables

b. Contacter l'équipe chargée de la relation candidats au n° 01 40 98 19 46 ou par mail : info.candidat@roberthalf.net - NB : Merci de nous communiquer votre adresse email en cas de changement de celle-ci.

9- Que faire si le lien contenu dans le mail ne fonctionne pas ?

Contacter l'équipe chargée de la relation candidats au n° 01 40 98 19 46 ou par mail : info.candidat@roberthalf.net

10-Que faire si les documents à signer sont erronés ?

Ne pas signer les documents.

Contacter le service en charge de l'établissement des contrats servicepaie@roberthalf.net en décrivant les erreurs identifiées.

Merci de prendre en considération que ces modifications nécessitent un délai administratif de traitement et doivent être également approuvées par l'entreprise utilisatrice.

11-Que faire si j'ai perdu mon mot de passe pour accéder à mon coffre-fort électronique :

Vous avez la possibilité de réinitialiser votre mot de passe à partir de votre environnement MyPrimobox.

Veiller à conserver votre identifiant, ainsi que la réponse à la question pour vérification (ex : le nom de votre animal de compagnie ?)

12-Que se passe-t-il quand ma mission est terminée et que j'ai signé mon contrat ?

L'ensemble des documents que vous aurez signé ou reçu de Robert Half sera accessible pendant une durée de 50 ans dans votre coffre-fort. Merci de veiller à conserver vos accès et mot de passe. Vous y trouverez également vos bulletins de salaire, certificats de travail, attestations Pôle Emploi… Vous pouvez également y conserver des documents personnels si vous le souhaitez (factures, relevés bancaires…)

13-Les services de Robert Half ont-ils accès à mon coffre-fort ?

Le coffre-fort est personnel et nul ne peut y accéder en dehors de son utilisateur. Robert Half n'y a absolument pas accès.

Robert Half dispose d'un coffre-fort « entreprise » où sont conservés les documents de l'ensemble des collaborateurs (intérimaires et salariés permanents), et ce, conformément aux dispositions prévues par le RGPD.

14-L'employeur de mon conjoint utilise également Primobox, pouvons-nous utiliser le même coffre-fort ?

Il est tout à fait possible d'utiliser le même coffre-fort.

15-Mon employeur précédent avait mis à ma disposition également un coffre-fort, puis je l'utiliser ?

Vous pouvez fusionner vos coffres-forts à la seule condition qu'il soit hébergé par le même prestataire ; dans le cas présent, Primobox.

Si les deux coffres-forts sont hébergés par deux prestataires différents, aucune fusion ne sera possible.